505 LH h 0/13 2331 (1942)



truction de 35 fourgons G.V.-

re S.N.C.F. au M.T.P. che du M.T.P. à la S.N.C.F. C.A. 7. 1.42 18 V 2° 21. 1.42 25. 5.42 Secrétariat d'Etat aux Communications
-----Direction Générale des Transports

Paris, le 25 mars 1942

5ème Burëau

Equat no envery and Matériel | roulent a sylvalent pending at (16

Construction de 35 fourgons métalliques G.V.

, sanogenera e M. H. 7-2 " restoured et

TOEU JD tengla

Le Secrétaire d'Etat

à Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la S.N.C.F.

Vous m'avez présenté, le 21 janvier 1942, un projet de construction de 35 fourgons G.V. sans vigie, par montage de caisses métalliques neuves sur des chassis de voitures à bogies, incendiées en juin 1940.

' iniel acionaxa'i ab Joursa

La dépense totale, évaluée en principal à 11.400.000 fr serait imputable au compte de premier établissement du matériel roulant et les imputations sersient échelonnées à raison de :

> 6.400.000 fr en 1942, 5.000.000 fr en 1943.

Vous indiquez que ce projet ne figure pas au programme de matériel roulant neuf de l'exercice 1942 et vous proposez de prélever les crédits nécessaires pour 1942, sur la somme à valoir inscrite au chapitre "Programme ordinaire - Matériel inventorié" du budget de premier établissement que vous avez soumis le 4 décembre dernier et qui a été approuvé par la loi de finances du 31 décembre 1941.

Après examen par le Service Technique des Transports, j'approuve le projet présenté, dont la dépense pour l'exercice 1942 sera imputée sur les crédits d'engagement du budget d'établissement de l'exercice 1942 (somme à valoir inscrite au chapitre "Programme ordinaire - Matériel inventorié") étant entendu que :

l°) les imputations, tant en dépenses qu'en recettes, effectuées conformément à la circulaire ministérielle du 20 mai 1902 et à la décision du l1 septembre 1939, seront les suivantes :

Travaux de premier établissement de matériel roulant, évalués, en principal, à 11.400.000 fr

2°) la dépense à payer en 1942 sera prélevée sur les crédits de paiement de la somme à valoir inscrite au chapitre "Programme ordinaire - Matériel inventorié", du budget de premier établis-

.

an li chummo, num late! D tolustanous Sigl aron (s al .chrs) elvoyement with elements nelligated sement de l'exercice 1942: pagnus son 3°) la dépense relative à l'exercice 1943 sera prévue en temps utile au budget de cet exercice. .V.D southflights anomyout it on moirowateral Le Directeur Général des Transports, Indu's existance of what Signé: CLaUDON aclassistates 't lieseed up thought of amelance a de la 3.0.0.3. Your aleves indeents, le 21 javier 1942, an orajet de nometraction de 35 four bns C.V. u us vigie, ser mourege de colsaes estaliques neuves est des chants ac voltares à contes, incomdiden on judy lead. in depende totale, Syclade on principal A 11.100.000 fr Labrated bb toposes fidata referre ab etques no side topol timise i ob social a secondeded that were endirerent asi to realpor . Mei me 11 0.0.000.8 ob eccentrate of era stages as from so we seephed and contract of votes that contract of the section of the sec da badget de compare diebitamento que rene esta et importable le and the derette of the state of the second of the second of the second of Ad 51 dicember 15 th springer at seb supirmics solved of man measure along the prouve to druget processed, but to dop now pour Itaniales - delb degree and un trobegoments addition out the addings was the oli sement de l'agentice l'al (adema à valoir inscribe en dos-1') les teputations, suct en dépanses en'els soutes, estés-William Of we effect the state and from to it A instrumentation seems : asjumvius asi incres .Wcgi endnesces ii un norstobb of d Ja sh themmalicate usiners th xhavett as 000.004.11 & , Ingloaing on , southot , include larghden alibers sel ton savefore oras Sell se reyes & escocit al (95 separate in a la casa à veloir importe au compile al shipersian et -blidest release of tested by . "Mirotnovel feltited - entening

SOCI TE NATIONALE DES CHELINS DE FER FRANCAIS

Le Président du Conseil d'Administration

Paris, le 21 janvier 19-2

24222/1

COPIE

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation, en deux exemplaires, un projet relatif à le construction de 35 fourgons G.V. sans vigie par montage de caisses métalliques neuves sur des châssis de voitures à bogies qui ent été incendiées.

Ce projet ne figure pas au programme de matériel roulant neuf de l'exercice 1942. Mais les raisons exposées dans la note ci-jointe semblent justifier l'opportunité de le présenter. Au surplus, les crédits nécessaires pour 1942 pourront être prélevés sur la somme à valoir inscrite au Chapitre "Programme ordinaire, matériel invontorié" du budget de promier établissement que nous vous avons soumis le 4 décembre 1941.

Jo vous sirais obligé do bien vouleir, après décision, nous renvoyer un exemplaire du dit projet.

Vouillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Lo Président du Conseil d'Administration, Signé : FOURNIER.

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration du 7 janvier 1942

QUESTION V - Projets

2°) Construction de 35 fourgons G.V.

M. LE PRESIDENT précise que les 35 fourgons G.V. dont la construction est envisagée seraient obtenus par montage de P.V.(p.4) caisses métalliques neuves sur des châssis de voitures sanitaires d'origine anglaise, à bogies, incendiées en juin 1940.

L'opération, intéressante en soi eu égard aux besoins en véhicules métalliques ou métallisés, aurait l'avantage de pouvoir être réalisée immédiatement. Elle permettrait, en outre, d'utiliser dans les meilleures conditions les matières ferreuses représentées par les châssis et les bogies des voitures incendiées.

La dépense s'élèverait à 11 M., imputable en totalité au compte de premier établissement (matériel roulant neuf).

Les imputations seraient échelonnées à raison de 6,4 M. en 1942 et 5 M. en 1943. Aucune dotation spéciale n'a été inscrite au Budget de 1942, mais le crédit nécessaire pourra être prélevé sur la somme à valoir inscrite au chapitre "Programme ordinaire, matériel inventorié".

Le Conseil approuve le projet.

Sténo (p.18)

M. LE PRESIDENT. - Un projet relatif à le métallisation de 1.888 fourgons a déjà été approuvé au mois d'octobre 1940.

Aujourd'hui, c'est une opération tout à fait spéciale qui vous est soumise, à savoir la construction de 35 fourgons Grands litesse, par montage de caisses métalliques neuves sur des châssis de voitures sanitaires anglaises, à bogles, incondiées.

poavoir ître réalisée impédiatement, tandis qu'en ne peut procéder à la métallisation des voitures qu'au fur et à mesure du passage des véhicules en réparation générale et elle permet, d'autre part, l'utilisation, dans des conditions très économiques, des 500 T. de metières ferreuses que représentent les bogies et les phissis de ces voitures sanitaires.

Le coût de l'opération est moins élevé que ne le serait la métallisation de 30 fourgras ordinaires.

Main il y a une difficulté: le crédit demendé ne figure dens aueun de non programmes de dépenses, estte opération n'ayent pu être prévue lorsqu'ils ont été arrêtés. Nais les crédits inscrite pour imprévu sont suffisents pour couvrir le déponse.

Dens ces conditions, il semble que l'opération est intéressente et que, par conséquent, nous pouvons la proposer 4 l'administration Supériours.

Le Conseil approuve le projet.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

29 Dic 1941

La prisentation du projet ci-joint n'a fu être décidée fat le disedeur Séniral, après examen par la services M et T, qu'en Fin Novembre 1941. A cette date le projet de trudget 1942 était acrèté.

Nous surriageous la construction dans l'industrie privie. he comité Matter was a disigné un constructur inculred.

be people contera 250 Tours d'accor. Actuellment notre contrisquit d'acis pour le constructions reunes est de 700 rous par mois

Il y a au Programme ordinaire de 1942, chapite matériel inventorie, me nidit à valoir de 98 millions, midit important par rapport aux wedits to paint 1942 as we wapke (394 M.) it sui atthint is to 20 maxim autolits per 6 histouchian minis tericles.

Sut le neilit aut à imputs : le dépassements de paiement les projet référence à 1 Million la projet imprimes

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

Séance du 7 janvier 1942

V - Projets:

2°) Construction de 35 fourgons G.V.

- Pront

adopte

S.N.C.F.

Service Central du Matériel

NOTE JUSTIFICATIVE nº 64 Tc/101

relative à la construction de 35 fourgons G.V. sans vigie, par montage de caisses métalliques neuves sur des châssis de voitures sanitaires d'origine anglaise, à bogies, incendiées.

Montant du crédit demandé : 11.400.000 fr

La présente note justificative a pour objet de demander l'autorisation de construire 35 fourgons G.V. sans vigie, qui seraient obtenus par montage de caisses métalliques neuves sur des châssis de voitures sanitaires d'origine anglaise, à bogies, incendiées en juin 1940.

Cette construction n'est pas prévue au rogramme de matériel roulant neuf de 1942, mais les raisons exposées ci-après semblent justifier l'opportunité de présenter ce projet.

La présente note comporte trois parties :

- I Justifications de la construction énvisagée.

 II Description technique du matériel à construire.
- III Dépense à engager et imputation de cette dépense.

I - JUSTIFICATIONS DE LA CONSTRUCTION DE CES 35 FOURGONS -

Lors de la présentation d'un projet de métallisation de 1282 fourgons GV à caisse en bois(not justificative n° 564 Tc/60, du 26.9.1940), la S.N.C.F. a exposé l'intérêt que présentait, pour la formation homogène de trains lourds et pour la sécurité du personnel d'accompagnement, l'augmentation du nombre de ses fourgons G.V. métalliques.

Notre parc comprend, en effet, 978 fourgons métalliques et 365 voitures-fourgons métalliques, alors que le nombre de fourgons métalliques nécessaires à l'encadrement des trains lourds sereit de 2066 en période normale d'été et de 2500 en période de pointe d'été, d'où un déficit de 720 véhicules environ, pour la période normale et de 1240 environ, pour la période de pointe.

Le projet de metallisation de I282 fourgons a . été approuvé par le Comité de Direction de la S.N.C.F.,

dans sa séance du 15 octobre 1940 et par M. le Scerétaire d'Etat aux Communications, le 9 janvier 1941. Cette réalisation, à effectuer au fur et à mesure du passage des véhicules en réparation générale, s'échelonnera sur huit années.

Les 35 fourgons qui font l'objet de la présente note d'ajoutcraient à ces 1282 véhicules et accroîtraient d'autant le parc de fourgons métalliques de la S.N.C.F.

Cette construction présenterait l'intérêt de mettre à la disposition de la S.N.C.F., pour un prix nettement inférieur (1) à celui de fourgons neufs de même capacité d'emploi, des véhicules comportant des châssis robustes et des caisses neuves, caisses dent la construction entièrement métallique bénéficierait des plus récents progrès de la technique.

L'opération envisages pernettrait, en outre, d'utiliser d'une façon fort intéressante, le tonnage important de matières ferreuses, 500 tonnes environ, représenté par les châssis et les bogies des voitures incendiées.

Enfin, la réalisation de ces fourgons, qui ne dépendrait pas, comme c'est le cas pour la métallisation, de la périodicité du passage des véhicules en réparation générale, pourrait être, en principe, exécutée en série, cette réalisation restant toutefois tributaire de la mesure dans laquelle nous disposerons des tôles d'acier nécessaires.

A - DESCRIPTION TECHNIQUE DU MATERIEL à CONSTRUIRE -

Les fourjons projetés seraient montés sur deux bogies. Ils comporteraient deux compartiments égaux séparés par une porte roulante douanable et seraient munis de deux portes roulantes extérieures sur chaque face.

Le bogie aurait une ossature en profilés. La suspension serait réalisée par ressorts à lanes sur les boîtes.

Le châssis du fourgon serait essentiellement constitué par quatre brancards en fers à U dont deux

⁽¹⁾ Le prix unitaire de cette construction sera de 310.000 fr sur la base des conditions économiques actuelles, alors qu'un fourgon à bogies, de construction métallique, d'une tare égale à celle des fourgons dont il s'agit, ne coûterait pas moins de 500.000 fr.

seraient à l'aplomb des faces de la caisse; les brancards seraient renforcés par une armature en cornières et entretoisés par des traverses de tête et des traverses de pivot de bogies en fers à U, ainsi que par des fers plats en croix de Saint-André.

La caisse, entièrement métallique, serait constituée comme il est indiqué ci-après :

- les faces comporteraient une tôle d'acier plane de 2mm5 d'épaisseur, raidie intérieurement par des montants et ceintures en tôle pliée et fixée, d'une part à un battant de pavillon métallique de 6mm d'épaisseur et, d'autre part, au châssis par l'intermédiaire de fers longitudinaux de forme convenable. Le mode de fixation utilisé serait le rivet fraisé ou la soudure en bouchon:
- les dossiers seraient formés d'une tôle d'acter de 3mm d'épaisseur raidie par des montants verticaux. Les dessiers s'assembleraient avec les faces par soudure et seraient reliés au châssis par rivetage sur les traverses extrêmes;
- le pavillon, en tôle d'acier de 1,5mm d'épaisseur, comporterait une armature formée de raidisseurs longitudinaux en tôle pliée et de courbes en cornières; au droit des montants de portes et de la cloison transversale, des tympans métalliques serviraient à l'entretoisement des faces.

Le garnissage intérieur du four on, pavillon, faces et dossiers, serait constitué par un frisage en bois.

Le plancher sernit également on bois de 25mm d'épaissour.

Le fourgon serait muni du frein à air et d'una conduite blanche de chauffage par la vapeur.

Les caractéristiques de dinension de ces fourgons seraient les suivantes :

> 18,440 m longueur (hors tampons) 3,025 m largour (hors marchepieds) longueur intérieure de la caisse 17,230 m 2,265 = largeur intérieure de la caisse hauteur intérieure de la caisse I,995 : (sous tyupans) 40 m2 environ surface de plancher 80 m3 environ volume du fourgon distance d'axe en axe des bogies 12,345 a 2,756 12. entr'axc des essieux de bogies

La tare du fourgon serait d'environ 26 t et

III - DEPENSES à ENGAGER & IMPUTATION DE CETTE DEPENSE -

Le dépense totale en principal est évaluée à :

310.000 fr x 35 = 10.850.000 fr

Somme à valoir pour imprévus

550.000 fr

II.400.000 fr

Cette dépense totale de 11.400.000 fr est imputable en totalité au Compte de ler Etablissement du Matériel Roulant neuf.

Les imputations seront échelonnées à raison de : 6.400.000 fr en 1942, 5.000.000 fr en 1943.

La dépense pour l'exercice 1942 n'est pas prévue au Budget de le Etablissement de cet exercice, mais elle pout être prélevée sur la somme à valoir inscrite au Chapitre - Programme ordinaire, Matériel inventorié - de ce budget.

La dépense relative à l'exercice 1943 sera prévue en temps utile au bulget de cet exercice.

PARIS, 1e 26 DEC 1941

LE DIRECTEUR,

PONCER